



MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

Délibération n°2025-008-DE

OBJET : Refacturation des frais de formation aux collectivités participantes "Premiers secours" des 24 et 25 février 2025

En exercice :
18 membres

Présent(s) : 14

Excusé(s) : 3

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) : 1

Pour : 16

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Le vingt cinq février deux mille vingt cinq, 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 17 février 2025

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Frédéric DUFOUR, Patricia CHOMARAT, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSE, Marie-Noëlle THIOLIER, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :

Patrick MICHAUD pouvoir à Alain CHEVET, Stéphanie SEON pouvoir à Patrice COUCHAUD

Le ou les membres absent(s) :

Sabine GAUDIO

Le ou les membres excusé(s) :

Patrick MICHAUD, Stéphanie SEON, Céline VACHERON

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Madame MAILLARD informe que des sessions de formations sont organisées par la commune de Champdieu pour les agents de la collectivité sur les gestes de premiers secours, les 24 février (formation de recyclage) et 25 février (formation initiale).

2 groupes de 10 agents ont été formés et afin de compléter les effectifs, des agents d'autres collectivités ont pu intégrer les sessions de formation.

Afin de répartir les frais de formation, Madame MAILLARD propose de facturer la participation des agents à leur collectivité respective.

24/02/2025 : PSC Recyclage (durée 4h) soit 30 €/agent

- 1 agent participant pour la commune de Montbrison

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20250225-2025-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2025

25/02/2025 : PSC Initiale (durée 7 h) soit 60 €/agent

2 agents participants pour la commune de Soleymieux

1 agent participant pour la commune de St Georges en Couzan

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la refacturation des frais de formation aux collectivités dont les agents ont participé :
 - Ville de Montbrison : 1 agent pour la formation recyclage du 24/02/2025 soit 30 €
 - Commune de Soleymieux : 2 agents pour la formation « initiale » du 25/02/2025 soit 120 €
 - Commune de St Georges en Couzan : 1 agent pour la formation « initiale » du 25/02/2025 soit 60 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la prise en charge des titres de recette,

Champdieu, le 25 février 2025

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Monsieur Yves CHAZAL

